



La Charte Toulouse Greeters

L'Office du Tourisme de Toulouse souhaite développer une nouvelle forme de tourisme alternatif et d'accueil participatif, basée sur le volontariat, l'échange culturel et la gratuité.

Ici, le visiteur peut appréhender la ville de Toulouse de manière alternative et s'imprégner de son identité en rencontrant sa population. L'Office de Tourisme créé les «Toulouse Greeters », réseau de Toulousains désireux de faire partager leur propre expérience de la ville avec des visiteurs.

Le but premier de ces balades est l'échange culturel, autant pour les touristes que pour les Greeters.

Art 1. Qui sont les Greeters ?

Les Greeters sont des habitants de Toulouse passionnés par sa culture et son mode de vie. Ouverts sur les autres cultures, de tout âge et de tout horizon, ces volontaires passionnés se proposent, durant leur temps libre, d'accompagner les visiteurs dans la ville dans des lieux qui leur tiennent à cœur. Ils partagent des moments culturels, sportifs ou autre avec eux.

Le Greeter fait découvrir son regard sur sa ville en fonction de la demande des visiteurs, mais cette découverte se fait « hors des sentiers battus ».

Elle ne doit en aucun cas être une visite guidée de la ville avec un axe patrimonial.

Un Greeter n'est pas un guide professionnel et ne doit en aucun cas entrer en concurrence avec un quelconque service touristique professionnel.

Les thèmes de balades (musiques et concerts, street art, arts du cirque, lieux alternatifs, découverte des quartiers etc.) et les activités partagées sont des supports à la rencontre. C'est avant tout l'expérience humaine, les échanges culturels, la transmission et le partage d'une passion qui sont importants, et qui restent la base de la rencontre.

Chaque Greeter doit être motivé, ouvert, sociable, aimer les contacts humains et doit être disponible au moins une fois par mois pour une rencontre en journée ou en soirée (minimum 2h). Parler une langue étrangère n'est pas obligatoire, mais souhaité. Un Greeter doit avoir au moins 18 ans (néanmoins les mineurs peuvent accompagner un Greeter dans sa visite).

Art 2. Qui sont les visiteurs ?

Les Toulouse Greeters s'adressent à tous les publics, que ce soient des jeunes voyageurs, des groupes d'amis, des couples, des personnes seules, des familles en séjour touristique à Toulouse ou en voyage d'affaire.

Le nombre de personnes pour une rencontre avec un Greeter ne peut excéder 6 personnes, et le groupe doit être composé au moins d'une personne âgée de plus de 18 ans.

Art 3. Comment l'Office de Tourisme met-il en contact visiteurs et Greeters ?

Afin de bénéficier d'une rencontre avec un Greeter, chaque visiteur ou groupe de visiteurs remplit un questionnaire en ligne sur le site des Greeters dans lequel il décrit ses goûts (arts, environnement, sports...) et ce qu'il souhaite découvrir au cours de son séjour, par exemple : s'immerger dans la vie d'un quartier spécifique, aller voir un concert de jazz, découvrir des lieux insolites et alternatifs...

Ce questionnaire doit être rempli et envoyé à l'Office de Tourisme au minimum 7 jours avant la date du séjour du ou des visiteurs.

Il permet à l'Office du Tourisme de trouver un Greeter disponible le plus à même de partager et d'informer sur les sujets correspondants à sa demande.

Puis le Greeter fixe un rendez-vous, au visiteur ou au groupe de visiteurs. Ce lieu de rendez-vous devra être choisi en fonction du thème de la balade et devra être aisé à trouver.

Le formulaire visiteur sera remis au Greeter accueillant avant la date de la rencontre, afin de mieux connaître son interlocuteur.

Art 4. Quelques précisions sur la rencontre

Chaque rencontre est unique, elle est « taillée sur mesure » en fonction de la demande du visiteur, du Greeter qui l'accueille, et d'autres critères comme la météo, les affinités entre le visiteur et le Greeter...

Le Greeter peut accueillir le visiteur ou les visiteurs seul ou avec une personne de son choix, en fonction des visiteurs accueillis. Par exemple, si les visiteurs sont en groupe d'amis, l'accueil et la balade peuvent se faire avec les amis du Greeter, ou avec un de ses enfants.

La rencontre dure environ deux heures mais elle peut durer plus longtemps dans la mesure où le Greeter, et le ou les visiteurs sont d'accord.

Si des dépenses sont engagées (consommations dans un café, tickets de transport en commun, ticket d'entrée, etc...) chaque personne paye pour ses dépenses personnelles.

Le Greeter n'a aucune obligation de payer pour le ou les visiteurs et vice-versa.

Le ou les visiteurs sont avertis des règles du jeu et s'engagent à les respecter. Si ce n'est pas le cas (retard important non justifié, manque de respect, non-intérêt pour la balade...) le Greeter est dégagé de son engagement d'accueil.

La rencontre avec un Greeter est entièrement gratuite pour le visiteur, le Greeter ne doit accepter aucun pourboire ou rétribution.

Art 5. Droits et Responsabilités.

Le Greeter accepte de léguer ses droits à l'image (concernant ses photos de profils) uniquement dans le cadre du site Internet Toulouse Greeter. Toute autre utilisation passera obligatoirement par un accord préalable de la part du Greeter.

Le visiteur reconnaît avoir pris connaissance de la gratuité de la rencontre et ne peut engager ni la responsabilité de l'Office du Tourisme de Toulouse ni celle du Greeter pour toute défaillance ou litige.

L'engagement de l'Office de Tourisme porte sur la mise en relation des visiteurs avec des Greeters en fonction des souhaits de chacune des parties.

La rencontre entre le visiteur et le Greeter s'inscrit dans le domaine de la vie privée couvert par les responsabilités civiles de chacune des parties.